

PV N°18
(Réunion DU 28-05-2025)

FEMININ

La séance est ouverte sous la Présidence de M^r BACHIR BOURHIM, en présence de MM MOHAMED BOULKARTASS-HASSAN BAKAR- JAMAL SERSOUKH

****ORDRE DU JOUR****

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

CHAMPIONNAT EXCELLENCE

16^{EME} JOURNEE DU 18-05-2025

-	KST	01	UN	--	AWA	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	COTFF	03	TROIS	--	USAT	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	CVH	#	USMAM		: Match reporté à une date ultérieure			
-	AATFF	#	ASGFF		: Match reporté à une date ultérieure			
-	OD	#	CSTF		: Match reporté à une date ultérieure			

CHAMPIONNAT HONNEUR

6^{EME} JOURNEE DU 18-05-2025

-	AHSF	01	UN	--	RCMA	03	TROIS	HOMOLOGUE
-	AUFI	00	ZERO	--	ASDA	01	UN	HOMOLOGUE
-	KFA	02	DEUX	--	ASCSB	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	AMB	06	SIX	--	ASCK	00	ZERO	HOMOLOGUE

RECTIFICATION DU PV 16 DU 14-05-2025

Reserve dépose et confirme par le club RCMA ff est recevable la forme et irrecevable au fond . Apres vérification aux fichiers de la ligue , il s'est avérée au la joueuse KHADIJA BOURCHOUK Licence n° 163914 F07 est régulièrement qualifié à participer à cette rencontre puis que la demande de transfère de cette joueuse a été accepter par le club RCMA FF du la date 16-01-2025 sur le système FIFA Connecte .

A cet effet le match est homologué suite au résultat acquis sur le terrain à savoir ;

ASDA (02) Deux – RCMA FF (00) Zéro

Une amende de 500.00 dh est infligée au club RCMA FF pour réserve non confirmé.

NB : L'amende de 500.00 dh pour réserve de qualification infligée au RCMA FF est

Annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15

Président de la CRSR et Q

M^R BACHIR BOURHIM